

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le vingt-six mars,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,
Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme TARERAT
Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU

n° 20240326_D_031

Commission :
Finances -
Mutualisation

Objet : Budget Annexe
Eau Potable :
Affectation des
Résultats 2023

VU la délibération n°20231107_D_118 du Conseil Communautaire du 07 novembre
2023 portant sur la fusion des budgets « DSP Eau Potable » et « Régie Eau Potable »
- Dénomination du budget Annexe « Régie Eau Potable » en « Eau Potable »

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2023 pour les
budgets annexes Eau Potable Régie et Assainissement DSP,

Concernant le budget Eau Potable Régie :

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	367 433,80 €,
Un excédent d'investissement global de :	209 433,57 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	8 337,95 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le dégagelement de financement de 201 095,62 €

Concernant le budget Eau Potable DSP :

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de :	61 057,48 €,
Un excédent d'investissement global de :	89 707,54 €,

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	106 179,82 €,
• + R.A.R. en Recettes de	173 917,40 €,

Vu le dégagelement de financement de 157 445,12 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	106 179,82 €,
• + R.A.R. en Recettes de	173 917,40 €,

043-244301131-20240326-20240326_D_031-DE
Reçu le 04/04/2024

Vu le dégagelement de financement de 157 445,12 €

Décide à l'unanimité, de reporter sur le budget Eau potable :

- En section de fonctionnement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :
428 491,28 €,
- En section d'investissement, la totalité du résultat d'investissement, soit :
299 141,11 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240326-20240326_D_031-DE
Reçu le 04/04/2024